



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Défaillances dans la restauration : Le GHR demande au Gouvernement de renoncer à toute charge nouvelle en 2027

Paris, le 22 juillet 2026

La restauration s'enfonce dans une troisième année noire, plus grave encore que les précédentes. À l'approche des textes financiers pour 2027, le **GHR** avertit : les entreprises du secteur ne peuvent plus supporter aucune augmentation de leurs charges fiscales, sociales ou réglementaires.

Dans un courrier adressé au Premier ministre et au ministre de l'Économie et des Finances, **Catherine Quérard, Présidente** du Groupement des Hôtels & Restaurations de France, demande au Gouvernement de prononcer un moratoire sur toute charge nouvelle pesant sur les hôtels, cafés et restaurants.

Ce courrier a également été transmis aux ministres chargés du Travail ainsi que des PME, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat.

Alors que le Gouvernement poursuit la préparation du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027, le **GHR** lui demande de renoncer à toute création ou augmentation de taxe, d'impôt, de cotisation, de contribution ou de charge réglementaire pesant sur le secteur.

Une troisième année noire, plus grave encore

En 2024, les hôtels, cafés et restaurants avaient enregistré 8 714 défaillances, dont 7 067 dans la restauration. En 2025, ce nombre avait encore augmenté pour atteindre 9 434 défaillances, dont 7 715 restaurants.

L'année 2026 s'annonce plus préoccupante encore. Au premier semestre, 5 032 procédures collectives ont déjà été ouvertes dans les CHR, soit une nouvelle hausse de 5,4 %. **Au seul deuxième trimestre, 1 969 établissements de restauration ont fait l'objet d'une procédure collective, en progression de 9,9 % sur un an. Près des deux tiers des procédures ouvertes dans le secteur sont des liquidations judiciaires directes.**

« Cette succession de chiffres ne traduit pas une difficulté passagère. Elle révèle une fragilisation profonde du tissu économique de l'hôtellerie-restauration », écrit Catherine Quérard au Premier ministre.

Des entreprises qui ne peuvent plus absorber le moindre surcoût

Les professionnels subissent une hausse continue de leurs charges sans pouvoir la répercuter intégralement dans leurs prix, alors même que la consommation dans les restaurants se contracte sous l'effet des difficultés de pouvoir d'achat.

« Dans ces conditions, les marges se réduisent, les trésoreries s'épuisent et un nombre croissant d'établissements ne parvient plus à absorber le moindre surcoût », alerte la Présidente du GHR.

Le gel des allègements sur les bas salaires aggrave encore cette situation.

Les professionnels ne contestent pas la revalorisation du SMIC intervenue le 1er juin. Ils dénoncent une mesure qui accroît mécaniquement le coût du travail dans un secteur intensif en main-d'œuvre, où la masse salariale constitue déjà le premier poste de charges.

Pour un restaurant employant cinq salariés au SMIC hôtelier, la hausse des rémunérations et la perte d'allègements représentent un surcoût minimal estimé à 5 815 euros par an, dont 2 580 euros résultent du seul gel des allègements.

Le GHR place le Gouvernement devant ses responsabilités

Le GHR demande :

- Un moratoire sur toute charge fiscale, sociale ou réglementaire nouvelle en 2027 ;
- La neutralisation des conséquences du gel des allègements patronaux pour les secteurs intensifs en main-d'œuvre ;
- Une concertation préalable sur toute mesure susceptible d'augmenter les coûts d'exploitation du secteur.

Catherine Quérard a parallèlement demandé un entretien au ministre de l'Économie et des Finances dès la rentrée.

« Les chiffres sont désormais connus et les conséquences des décisions prises sur le coût du travail sont documentées. Toute mesure qui alourdirait encore les charges du secteur serait donc adoptée en pleine connaissance du risque qu'elle ferait peser sur la survie de milliers d'établissements », prévient Catherine Quérard.

Pour le GHR, le message est clair : les prochains textes financiers ne doivent pas ajouter de nouvelles charges à des entreprises déjà fragilisées par trois années de défaillances croissantes.

À propos du GHR

Le GHR – Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France – fédère **12 000 établissements** qui **emploient plus de 150 000 salariés** répartis sur tout le territoire français ; Parmi ses membres, on compte les 9 plus grands groupes de restaurants en France ;

Le GHR est aujourd'hui un acteur agile et incontournable de la défense des professionnels de l'hôtellerie-restauration. www.ghr.fr